

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

A 20h, Mairie, salle du conseil municipal
Convocation du 16/03/2026

Secrétaire de Séance : Frédérique GUILLAUME-SAGE

Conseillers présents (15) : Aurélie BEAUPRÉ, Sabrina CAVATZ, Frédérique GUILLAUME-SAGE, Céline HORVATH, Juliette JACQUET, Liliane LAPARRA, Charline MOREL, Christophe BOUVARD, COUSIN Julien, Yannick DEROUBAIX, Lionel DISCOMPS, Robert LECHAT, Matthieu LUCASELLI-JARDOT, Arnaud MEMBRE, Fabien THERNIER

Absent (0) :

A L'ORDRE DU JOUR :

- 1-Election du Maire
- 2-Fixation du nombre d'adjoints
- 3-Election des Adjoints
- 4-Lecture de la charte de l' élu local
- 5-Désignation des délégués au syndicat des biens indivis paroissiaux

En application de l'article L.2122-17 du CGCT, le Maire sortant, Fabien THERNIER a procédé à la convocation des nouveaux conseillers municipaux Il procède à l'ouverture de séance et à l'appel des 15 nouveaux conseillers, installés dans leurs fonctions depuis le 15 mars 2026 à savoir :

BEAUPRÉ Aurélie,
CAVATZ Sabrina,
GUILLAUME-SAGE Frédérique,
HORVATH Céline,
JACQUET Juliette,
LAPARRA Liliane,
MOREL Charline,
BOUVARD Christophe,

COUSIN Julien,
DEROUBAIX Yannick,
DISCOMPS Lionel,
LECHAT Robert,
LUCASELLI-JARDOT Matthieu,
MEMBRE Arnaud,
THERNIER Fabien

MAIRIE de MONCEY
1, rue du Maréchal MONCEY
25870 MONCEY

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Mme Frédérique GUILLAUME -SAGE, comme secrétaire de séance.

SUJET 1 : ELECTION DU MAIRE

*Le plus âgé des membres présents du conseil municipal préside alors la séance : il s'agit de Mme Liliane LAPARRA. Elle procède à l'appel nominal des membres et vérifie que la condition du **quorum** soit remplie.*

Elle invite ensuite le conseil à procéder à l'élection du Maire. En application des articles L2122-4 et L2122-7 du code du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Mme CAVATZ Sabrina et M.DISCOMPS Lionel sont désignés assesseurs.

M. THERNIER Fabien est candidat aux fonctions de Maire :

Résultats au 1^{er} tour de scrutin : 15 votes
majorité absolue : 8 nombre de voix : 14 blanc 1

M. THERNIER Fabien est proclamé Maire et est immédiatement installé.

DCM (2026-2)

SUJET 2 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

*Sous la Présidence de M. le Maire nouvellement élu, M. THERNIER indique qu'en application de l'article L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif réel du Conseil municipal soit **4 adjoints au Maire**.*

*La commune disposait à ce jour de 3 Adjointes . Au vu de ces éléments le Conseil municipal **fixe à 3 le nombre des Adjointes au Maire de la Commune.***

VOTE : 15 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°2026-3)

SUJET 3 : ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment des articles L2122-4 et L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement

PV SEANCE DU CM DU 20 MARS 2026

d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ; 1 seule liste est candidate « la continuité pour Moncey »

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- La liste « la continuité pour Moncey », 13 (treize), voix

La liste « la continuité pour Moncey » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

1^{er} adjoint : Julien COUSIN,

2^{ème} adjoint : Frédérique GUILLAUME-SAGE,

3^{ème} adjoint : Matthieu LUCASELLI-JARDOT

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

(DCM 2026-4)

SUJET 4 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

Le maire procède à la lecture de la charte devant l'ensemble des membres du conseil municipal

SUJET 5 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES BIENS INDIVIS PAROISSIAUX

- Vu l'arrêté préfectoral du Doubs et de Haute-Saône n°2020-10-07-0004 du 07/10/2020 portant création du Syndicat des Biens indivis paroissiaux,
- Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 suppléant de la Commune auprès du Conseil syndical
- Considérant que le Conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués à la majorité absolue des suffrages,

Les délégués titulaires sont

Mme GUILLAUME-SAGE Frédérique ayant obtenu 15 voix

M. DEROUBAIX Yannick ayant obtenu 15 voix

Le Délégué suppléant est :

Mme CAVATZ Sabrina ayant obtenu 15 voix

M. le Maire désigne les délégués et transmet cette délibération au président du syndicat.

(DCM n°2026-5)

PV SEANCE DU CM DU 20 MARS 2026

QUESTIONS DIVERSES

- Les nouveaux membres du conseil municipal souhaitent obtenir des détails sur les différentes commissions. Le maire énumère les différentes commissions et explique leurs fonctionnements.
Une liste sera transmise à tous avant la réunion portant sur les désignations des membres des commissions.
- Evocation des actions en cours
Réhabilitation de la maison de Nelly GREIF
Mise en place de défibrillateurs dans le village (mairie, Frijep, aire de jeux)
Création du chemin forestier

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu, sauf planification contraire, les 24/04/2026 et 29/05/2026 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Président,

Fabien THERNIER

Le Secrétaire

Frédérique GUILLAUME-SAGE

Affichée en Mairie, le 24 mars 2026

Liste des délibérations prises

DCM n°2026-2	ELECTION DU MAIRE
DCM n°2026-3	DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
DCM n°2026-4	ELECTION DES ADJOINTS
DCM n°2026-5	DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES BIENS INDIVIS PAROISSIAUX